

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal de Warhem s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 9 septembre 2021 à 19h en son lieu habituel sous la présidence de Pierre BOUTTEMY, Maire.

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le maire au titre des délégations accordées par le conseil municipal, les élus ont adopté à l'unanimité les points suivants :

- Le classement en domaine privé de la commune d'une parcelle de 209 M<sup>2</sup> en espace vert rue de la motte.
- L'exonération à hauteur de 50% de la taxe foncière des propriétés bâties pour une période de 2 ans à compter de la date d'achèvement des travaux. Cela concerne les logements à usage d'habitation. Cette disposition sera applicable à partir de 2022.
- La prise en compte des éléments ci-après concernant les épandages sur la commune dans le cadre de la consultation publique du projet de méthanisation IOOS Energies Agricoles :
  - o Supprimer une parcelle d'épandage en zone résidentielle
  - o Interdire le passage des engins au centre du village
  - o Imposer l'épandage par enfouissement direct
  - o Modifier les surfaces d'épandage près de la résidence de la becque.
- L'autorisation au maire pour la signature d'une convention de déneigement avec 3 agriculteurs Warhemois pour une durée de 3 ans.
- L'adhésion de la commune auprès du SIECF pour la compétence IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Electriques) à compter du 1/1/2022.
- Le choix de la société T.S.E. suite à Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le terrain communal chemin de la butte.
- La création d'un conseil municipal de jeunes ouvert aux classes de CM des 2 écoles. Les élections se dérouleront le 19 octobre 2021.

Au chapitre des questions diverses :

- Une visite des bâtiments communaux sera organisée à destination de tous les élus.
- Un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) va être lancé pour le renouvellement des prestations de fourniture de denrées et préparation de repas au restaurant scolaire. Durée 1 an reconductible 3 fois.